



# PISCINE AQUAGOLFE VANNES KERCADO

26, rue Winston Churchill – 56000 VANNES

Vannessynchro.sportsregions.fr – Page Facebook : @vannessynchro

E-mail : vannessynchro@yahoo.fr

*Saison sportive 2026-2027*

## CONTRAT DE CONFIANCE/D'ENGAGEMENT

### 1. POURQUOI CE CONTRAT :

Les séances en piscine et la séance du mardi au dojo de la MDA sont complémentaires à la pratique de la natation artistique (séances attribuées selon les différents groupes d'âges et de niveaux).

Le contenu des séances vise **notamment** à préparer les adhérents aux divers objectifs, diverses épreuves, (Parcours à Sec des Synchronat, pratique compétitive, pratique loisir des Poussines & Adultes, gala fin d'année).

Quels que soient les niveaux et les âges des nageurs(ses), l'objectif est de continuer à progresser en natation artistique.

Plusieurs constatations concernant quelques adhérents : un manque d'implication, des bavardages, le non-respect des consignes, les absences répétées, perturbent les objectifs des séances ainsi que les autres nageurs(ses) évoluant au sein d'un même groupe.

**Les adhérents ayant plus de pratique sont des modèles pour les plus jeunes.**

**En étant des exemples, ceux-ci véhiculent une référence technique, transmettent « le goût de l'effort », respectent les consignes et l'organisation des séances, le tout dans une ambiance calme et sereine.**

### 2. RAPPEL de QUELQUES POINTS du REGLEMENT :

**1.10** Le club communique par messagerie [vannessynchro@yahoo.fr](mailto:vannessynchro@yahoo.fr), par affichage (hall de la piscine), sur les réseaux et sur le site [vannessynchro.sportsregions.fr](http://vannessynchro.sportsregions.fr). Les documents importants envoyés (calendrier sportif, informations concernant les compétitions ou le gala) sont primordiaux. **Il est recommandé de les imprimer.**

**1.11** Le téléphone portable de l'entraîneur principal **n'est pas un téléphone professionnel, privilégier la communication par mail**. Contact par SMS ou appel tel au **06 22 90 29 58**, du lundi au samedi de 09h00 à 21h00, le dimanche lors des compétitions ou répétitions par les nageuses/parents concernés par cette journée.

**1.14** Les responsables légaux s'engagent à respecter les décisions prises par les entraîneurs et les membres du bureau de l'association, selon les valeurs du club et les règlements FFN.

**2.3** L'accès à la piscine se fait par la porte réservée aux clubs. A l'arrivée de l'entraîneur, celui-ci scanne une carte permettant l'ouverture de la porte. En référence à la convention avec le gestionnaire des piscines GMVA, l'ouverture de la porte se fera au plus tôt **15 minutes avant la séance** concernée.

**2.5** Le respect des horaires est important. En cas de retard, un SMS ou un mail prévient les entraîneurs. En cas de départ anticipé, un SMS ou mail sera nécessaire pour l'adhérent mineur.

Sans l'accord parental ou du représentant légal, le mineur restera sous la responsabilité du référent du club.

**2.6** Une séance de gymnastique, renforcement musculaire, souplesse est proposé le mardi soir de 19h00 à 20h00 au dojo de la MDA (Maison Des Associations) 31 rue Guillaume Le Bartz, 56000 Vannes, pour cette saison du 15/09/26 au 13/04/27.

Pour cette activité, **arrivée et départ 5 minutes avant, séance dans le calme et envie de s'investir !**  
Prévoir une tenue adaptée, socquettes/chaussettes obligatoires.

**2.7** Séance du mardi soir : les jeunes adhérents sont prioritaires afin de préparer au mieux les épreuves des parcours à sec (Synchro Découvert et Synchro Argent). Bien que cette activité soit importante dans la pratique de la natation artistique, les autres adhérents mineurs seront accueillis sous condition du respect du cet engagement moral (document à remplir et à transmettre avec le dossier d'inscription).

**2.8** Pour toutes les séances, l'adhérent doit s'hydrater, prévoir un récipient adapté (verre interdit).

**2.9** En cas de fermeture exceptionnelle de la piscine, du dojo de la MDA, en l'absence exceptionnelle d'un encadrant entraînant l'annulation d'une séance, un mail sera envoyé.

### 3. ENGAGEMENT MORAL :

Je soussigné(e), ..... m'engage à m'investir, à respecter les consignes, à faire au mieux de mes compétences pour suivre les séances.

Si mon attitude n'est pas appropriée, j'accepte d'y remédier et d'adapter mon comportement afin de poursuivre les activités.

Sans améliorations de ma part, une décision en concertation avec les entraîneurs et membres du bureau du club sera prise.

« Lu et approuvé », le : ..... 2026.

Signatures des parents :

Signature de l'adhérent(e) :

**La signature de ce document est « un engagement ».**

**Document à conserver par l'adhérent, à consulter dès que cela est nécessaire, copie à fournir au club svp.**